



# COMMUNE DE JOUY-LE-CHÂTEL

## Tarifs des accueils périscolaires

Mise à jour : 13.09.2022

Les élus ont établi un coût pour les accueils périscolaires et la restauration différent en fonction des revenus de chacun.

Les tarifs sont fixés par rapport au « Revenu Fiscal de référence » des deux parents ou de la personne seule qui a la charge de ses enfants, divisé par 12. Pour les parents divorcés ou séparés, une copie de la décision de justice pour la garde de l'enfant est demandée. **Si la déclaration fiscale n'est pas fournie, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Revenus mensuels pour un couple ou une personne seule	Accueil du matin Avec collation offerte possible jusqu'à 7h45		Pause méridienne		Accueil du soir avec collation offerte		Journée complète (accueil matin et soir + pause méridienne)	
	Avec inscription	Sans inscription	Avec inscription	Sans inscription	Avec inscription	Sans inscription	Avec inscription	Sans inscription
Jusqu'à 2100€	2.00 €	4.00 €	3.80 €	7.60 €	2.00 €	4.00 €	7.50 €	15.00 €
De 2101 € à 3000€	2.00 €	4.00 €	4.50 €	9.00 €	2.80 €	5.60 €	8.20 €	16.40 €
De 3001€ à 4000€	2.00 €	4.00 €	4.85 €	9.70 €	3.20 €	6.40 €	8.65 €	17.30 €
+ de 4000€	2.00 €	4.00 €	5.10 €	10.20 €	4.00 €	8.00 €	9.60 €	19.20 €

Le tarif « journée complète » est valable si l'enfant est présent sur les trois temps périscolaires. En cas d'absence à un de ces temps, le tarif selon vos revenus et l'activité sera appliqué.

Pour les enfants qui ont une allergie alimentaire et dont les parents apportent le déjeuner, une participation de 2.50€ sera demandée pour les divers frais.

En cas de changement de situation en cours d'année, demander un RDV auprès de l'accueil au 01 64 01 50 31.

A réception de la facture, vous aurez jusqu'au 28 du mois pour la régler. En cas d'impayé, le trésor public de Provins appliquera les procédures de mise en recouvrement prévues et les inscriptions seront suspendues jusqu'à règlement des dites factures. Vous pourrez trouver un arrangement de paiement avec la trésorerie en cas de difficultés financières.